

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2016

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD.

Pouvoirs : Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD

Michèle LAUZE à Guy DAUPHIN

Absent excusé : Michel LEROY

Absent : Stéphane FABRESSE

Secrétaire : Marie-Claire FEREOUX

Démission de Katty MARTINOLES le 03 octobre 2016

Le quorum est atteint

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 12 et 28 septembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

1 – Bien vacant et sans maitre

La parcelle B 430 de 27 m² se trouve dans la rue des Crotonnes. Elle est la propriété d'une personne décédée le 15 mars 1959.

Cette parcelle a, depuis de nombreuses années, été intégrée dans la voirie communale.

Après avoir consulté un notaire dont les recherches n'ont rien donné pour retrouver l'acte de propriété, la procédure portant constat de la vacance d'un immeuble a été mise en œuvre.

Un arrêté du maire constatant que l'immeuble en cause n'a pas de propriétaire connu et que les contributions y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans a été publié, affiché, notifié à la dernière résidence connus du propriétaire, au Préfet et a été affiché pendant 6 mois (24 mars/24 septembre).

Il convient maintenant de délibérer pour autoriser la commune à incorporer cette parcelle dans le domaine communal.

Cette délibération sera suivie d'un nouvel arrêté du maire pour constater le début de présomption de vacance (6 mois).

Vote : unanimité

2 – Accord Local

Le 1^{er} janvier 2017, les communes de Cadenet et Cucuron rejoindront notre communauté de communes.

A cet effet, il convient de redéfinir le nombre de sièges soit selon la répartition de droit commun soit via un accord local avec 2 choix possibles selon tableau ci-dessous.

Pour les petites communes l'accord local n° 2 est le plus intéressant.

Au cours de la réunion de bureau du 04 octobre, l'ensemble des maires s'est prononcé pour le choix n° 2 dans lequel seules 3 communes se retrouvent avec un délégué : Peypin, Vitrolles et Sannes.

Vote : unanimité pour le choix accord local 2 à 25%

Nom de la commune	Population Municipale	Actuel-lement	Répartition de droit commun (L.5211-6-1)	Accord local 1 à 25 %	Accord local 2 à 25 %
LTA	4 203	7	6	7	6
Cadenet	4 132	7	6	6	6
Villelaure	3 284	5	5	5	5
Cucuron	1 797	4	2	3	3
La BdJ	1 339	2	2	2	2
La Motte	1 333	2	2	2	2
Mirabeau	1 212	2	1	2	2
Grambois	1 199	2	1	2	2
Ansouis	1 121	2	1	2	2
Beaumont	1 120	2	1	2	2
Cabrières	895	2	1	2	2
Saint Martin	859	2	1	2	2
La Bastidonne	706	2	1	1	2
Peypin	627	2	1	1	1
Vitrolles	210	1	1	1	1
Sannes	188	1	1	1	1
Total	24 225	45	33	41	41

3 – Comité Communal d’Actions Sociales

Le conseil d’administration comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres non élus nommés par le maire, avec un nombre total maximum de 16 membres et un minimum de 8 membres (non compris le maire, président de droit),
Actuellement il est composé de 4 personnes non élues et 2 élues, depuis la démission de Marie-Christine Vincent-Meyer et du maire.

Il convient donc de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et de nommer 2 nouveaux membres.

Valérie Merli et Bruno Labat se portent candidats.

Vote : unanimité

4 – Création d’une commission pour la gestion des biens communaux

Conformément au souhait des élus de créer une commission qui sera en charge de la gestion des biens communaux et du domaine public, qu’ils soient destinés aux logements des particuliers, aux professionnels, aux associations, Madame le Maire invite l’assemblée délibérante à désigner 5 représentants pour siéger au sein de cette commission.

La commune possède :

des logements pour particuliers

- 1 T1 - 1 T3 et 1 T4 immeuble de la Fontaine
- 1 T5 rue du cadran
- 2 logements de fonction au-dessus de la mairie

Des commerces :

- Restaurant de la Fontaine
- Salon de coiffure EXOTIF immeuble la Fontaine
- Un cabinet d'orthophoniste rue du Cadran

Se présentent : Marie-Claire Féréoux, Michèle Lauze, Valérie Merli, Bruno Labat, Franck Laroche.

Après un vote à bulletin secret, les 5 conseillers sont élus à l'unanimité.

5 – Fonds Régional d'Aménagement du territoire (FRAT) 2017

La Région propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement : le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Doté d'une enveloppe totale de 8 M€, il regroupe dans un fonds unique toutes les interventions en faveur de leurs projets d'aménagement et d'équipement. Sa vocation : faciliter l'obtention de subventions régionales pour financer des opérations concourant à l'amélioration du cadre de vie et au développement local.

- Le FRAT est désormais le dispositif régional unique permettant de soutenir les projets d'investissement en maîtrise d'ouvrage communale.
- Il est mobilisable :
 - 1 fois par an par toutes les communes
 - 2 fois pour les communes de moins de 1 250 habitants (population DGF)
- Il se substitue aux cadres d'intervention jusqu'à présent en vigueur.

Nous devons déposer un dossier complet, comprenant une délibération décidant de la réalisation du projet, prévoyant son financement et sollicitant l'aide régionale, début novembre afin que le dossier puisse être instruit dans l'enveloppe du 1^{er} semestre 2017.

Bien entendu la réalisation des travaux, travaux qui restent à finaliser techniquement et peut-être à étaler sur au moins 2 ans, ne sera pas lancée tant que nous n'aurons pas confirmation de l'obtention des subventions demandées.

Rappel : un dossier a été déposé dans le cadre du contrat de ruralité à Cotelub qui doit centraliser les dossiers de toutes les communes.

Nous devons également déposer un dossier dans le cadre des Fonds Européens.

Pour l'instant le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	360 375,00	FRAT 30 %	113 518,13
Divers et aléas 5 %	18 018,75	Contrat de Ruralité 30 %	113 518,13
		Autofinancement	227 036,24
Total HT	378 393,75		
TVA 20 %	75 678,75		
TOTAL TTC	454 072,50		454 072,50

Vote : unanimité

6 – Questions diverses :

Nous avons déposé une demande de subvention dans le cadre du FRAT 2016 des communes de moins de 1250 habitants pour la réfection du pont des Furets. Nous avons obtenu une subvention de 10 129 €, comme nous l'avions demandé.

Les travaux ne pourront commencer qu'à partir du 5 novembre 2016, délai donné par l'agence de l'eau.

Le Syndicat de l'eau a transmis ses rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau, l'assainissement et l'assainissement non collectif ainsi que le rapport d'activité 2015, sous format informatique (clé USB). Ces informations sont à disposition en mairie.

Exposition internationale de Patchwork : cette exposition ouvrira ses portes le 25 mai 2017 à 10h00 et se terminera le 28 mai à 17h30. Les bénévoles sont les bienvenus.

Un courrier a été déposé en mairie ainsi qu'à Cotelub, concernant la problématique du transport des enfants âgés de 3 à 10 ans le mercredi après-midi entre les écoles de Cabrières, La Motte et St Martin vers le centre aéré de la Tour.

Le coût d'un trajet minibus est de 40 €, prix à partager entre les 8 enfants transportés.

Actuellement c'est un parent qui se charge de collecter le paiement. Les parents demandent que les collectivités prennent en charge la gestion de ce service.

Or, Cotelub a la compétence sur les crèches (0 à 3 ans), sur les jeunes au Transfo (12 à 18 ans) mais pas du tout sur les 4 à 11 ans. Cette tranche d'âge est strictement du ressort du centre aéré. Malgré tout, Cotelub met à disposition du centre aéré 2 minibus, lesquels sont utilisés par le centre social pour réaliser ce ramassage.

Il faut savoir également que les communes versaient au centre social 9 €/jour/enfant jusqu'au 30 juin 2016, cette cotisation étant passée à 10,50 €/jour/enfant depuis le 1^{er} juillet 2016. Notre commune verse donc annuellement une moyenne de 10 000 € au centre social afin que la participation des parents soit raisonnable. Une journée enfant revient à environ 35 €.

Ce sujet sera évoqué avec Cotelub.

Les plantations dans les pots et jardinières posés sur la place Lally Nevière et la place de Belle Etoile. Plantées un jeudi, le samedi matin 2 oliviers nains avaient disparus des pots de Belle Etoile et ce malgré les précautions prises pour éviter un vol. Le ou les voleur(s) étaient munis de pinces coupantes pour sectionner les fers qui étaient sensés empêcher un vol.

Fin de séance à 21h45